1ère rencontre des correspondants locaux du GMB
Médiation mammifères sauvages

9 avril 2011, Rostrenen (22)

Présents : Nicolas Ampen, Catherine Caroff, Lucie Defernez, Philippe Defernez, Michèle et Jean-Noël Fraboulet, Ségolène Gueguen, Josselin Le Berre, Christian Lioto, Sandrine Michel, Julien Penvern, Jean-Marc Rioualen, David Wheeler.

Excusés : David Morin, Stéphane Petit.

Introduction

Le présent compte-rendu est une synthèse des diaporamas présentés par Catherine Caroff, de l'intervention de Ségolène Gueguen sur le soin aux mammifères, et des interventions et propositions des participants (en rouge).

L'idée d'un réseau de « correspondants locaux », a été lancée lors de l'AG 2009 (Clohars-Carnoët, 29, mars 2010), pour relayer localement les actions de « médiation » :

- Création de Havres de Paix pour la Loutre et de Refuges pour les chauves-souris
- SVP Chauves-souris / soins aux mammifères recueillis
- Animations, tenues de stand
- Atlas des mammifères (récupération de lots de pelotes etc.)

Pourquoi créer un tel réseau ?

- **Renforcer la protection** par le dialogue avec le public
- **Augmenter le nombre** de Havres de Paix et de Refuges
- Aller au **domicile** des gens (dans le cas de problèmes de cohabitation), ce qui peut permettre de **découvrir** des colonies d'espèces rares, d'initier des **aménagements** voire de faire signer des conventions pour des **refuges**…
- **Répondre plus souvent présent** à des demandes de participation du GMB à des festivals, fêtes de la Nature, salons, foires etc., et ainsi améliorer la visibilité de l'association encore mal connue du public.
- Augmenter le nombre d'adhérents (**objectif « 500 adhérents »).**

Ca démarre !

Les bénévoles du GMB ont ainsi été invités à s'inscrire à un ou plusieurs des différents volets de l'action « médiation » du GMB.

Au 9 avril 2011, 21 personnes se sont inscrites, avec une répartition inégale selon les actions (cf. graphique ci-contre).

Géographiquement, la répartition montre quelques inégalités : il reste de nombreuses zones à couvrir !

Correspondants locaux : nature de la participation proposée

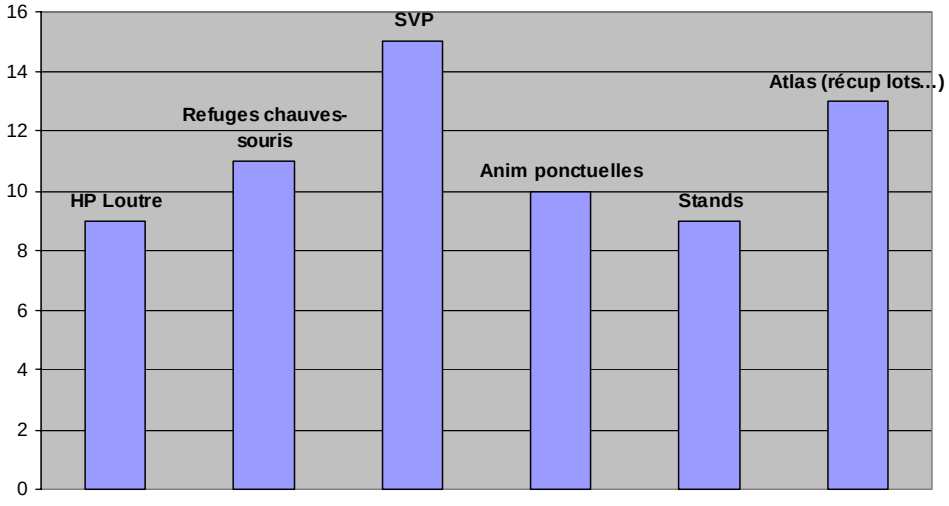

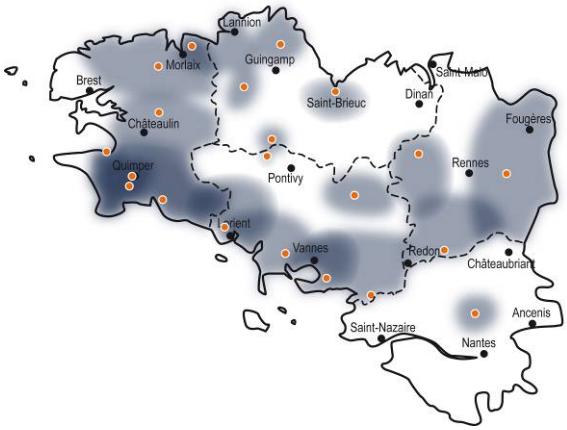

Répartition et « aire d'action » des correspondants locaux, toutes actions confondues.

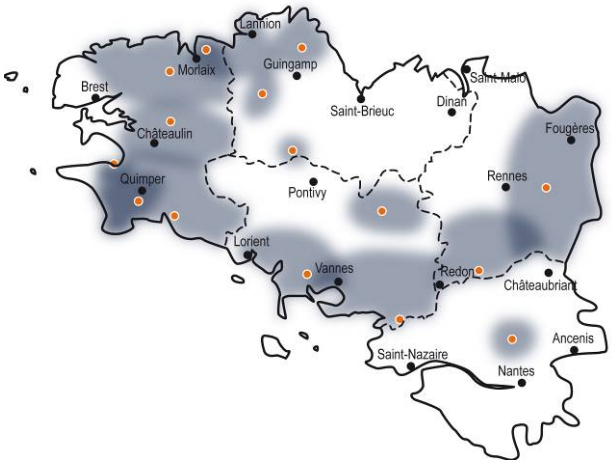

Répartition et « aire d'action » des correspondants locaux, pour la seule action « SVP chauves-souris ».

Petit bilan de la première année :

- Le réseau s'est avéré **très utile** dès la première année.

- Les « correspondants » ont été très **inégalement sollicités** : certains ne l'ont pas été de l'année, d'autres 4 ou 5 fois. Ceci est bien entendu lié à l'origine parfaitement aléatoire des demandes.

- Des **problèmes de communication** : certains mails du siège sollicitant des correspondants locaux restent sans réponse (or le mail est bien plus pratique que le téléphone : plusieurs interlocuteurs, possibles…). Il faudrait que les correspondant s'engagent à répondre, même quand ils ne peuvent pas assurer la prestation demandée.

- Des correspondants **timides sur les initiatives** : les initiatives de la part des correspondants pour créer des refuges ou des Havres de Paix ou participer à une fête locale sont rares, peut-être parce que la plupart s'estiment « novices ». Ceci devrait progresser au fil des échanges et des rencontres entre bénévoles.

Votre avis nous intéresse :

- Une rencontre annuelle, qui tournerait géographiquement, est-elle une bonne formule ? Apparemment oui. Certains n'ont pas pu venir cette année et le regrettent. Tourner permettrait d'atteindre différentes personnes tous les ans.

- Le programme de la journée est-il satisfaisant ? / Doit-on intégrer une visite de terrain ? Une phase de terrain pourrait être bienvenue (voir des aménagements etc.), mais il faut trouver l'opportunité…

Améliorer la vie du réseau :

- Serait-il opportun de créer une liste de discussion ? Les bénévoles présents sont tout à fait favorables à la création d'une liste ou d'un forum. Ceci va donc être fait dans les jours qui viennent.

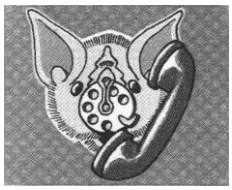

SVP chauves-souris

- Rappelons que les « SVP chauves-souris » sont des demandes **spontanées** du public souhaitant obtenir des informations par rapport à la cohabitation avec les mammifères sauvages (chauves-souris la plupart du temps).

- Les **objectifs** des demandeurs sont très divers :

Problèmes de cohabitation		Renseignements	
Nuisances (bruit, odeur…)	Psychologique (préjugés, phobie, méconnaissance).	En savoir plus pour se rassurer	Accueillir les chauves-souris

Pourquoi intervenir chez les particuliers ?

Les salariés ne peuvent pas se déplacer chez tous les demandeurs (plusieurs par jour en été). Ils sont contraints de ne se déplacer qu'en cas de problème réel de cohabitation. Ceci est dommage pour plusieurs raisons : nous passons à côté de données, d'aménagements… Le réseau de correspondants permettrait de se rendre plus fréquemment chez les gens, même pour des cas « non problématiques ».

Le **but de ces visites** serait :

- **Eviter le pire** (suppression « sauvage » de colonies) par le dialogue.
- Se présenter chez les gens permet aussi de leur montrer qu'on a **peu de moyens** (techniques et humains), mais qu'on est plein de **bonne volonté** ! Même si la solution est difficile à trouver, ils sentent qu'un « spécialiste » se penche sur leur cas… ce qui peut les aider à patienter.

- **Conseiller** pour des aménagements en faveur des chauves-souris.
- Créer des **refuges** pour les chauves-souris
- Faire **connaître** le GMB, faires des adhérents !

Les demandes 2010 :

Le nombre de SVP est suivi depuis 1999. Il est très variable et connaît probablement des pics d'affluence suite à des campagnes d'information sur les chauves-souris dans la presse. Il est probable aussi que la diminution du nombre d'appels amorcée depuis 2008 soit en partie due à la communication sur les chauves-souris, opérée par le GMB et d'autres structures, qui commence à porter ses fruits.

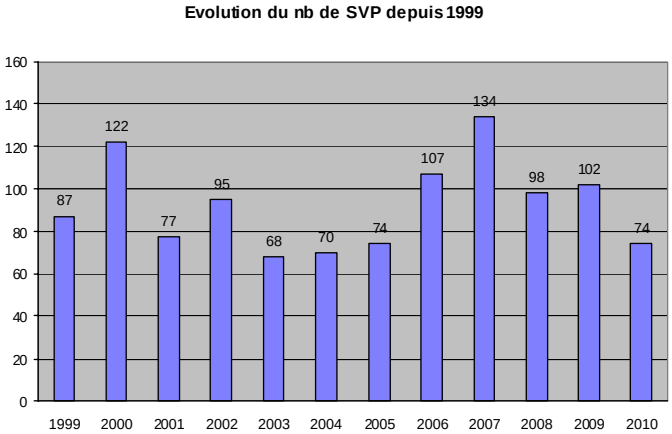

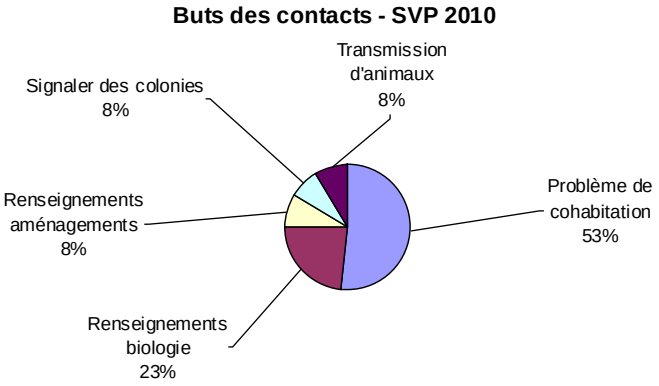

Si la proportion d'appels favorables à l'accueil des chauves-souris est en augmentation par rapport aux années passées, les problèmes de cohabitation sont encore légèrement majoritaires (53 %).

Origine géographique des appels - SVP 2010

L'origine géographique des appels trahit l'implantation du siège du GMB avec une majorité d'appels en provenance du Finistère. La présence d'un réseau de correspondants sur le territoire breton permettrait aussi de rééquilibrer les demandes.

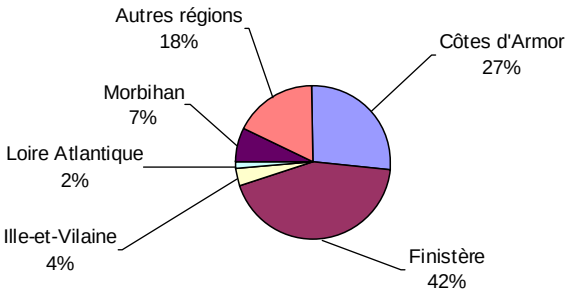

Source des contacts - SVP 2010

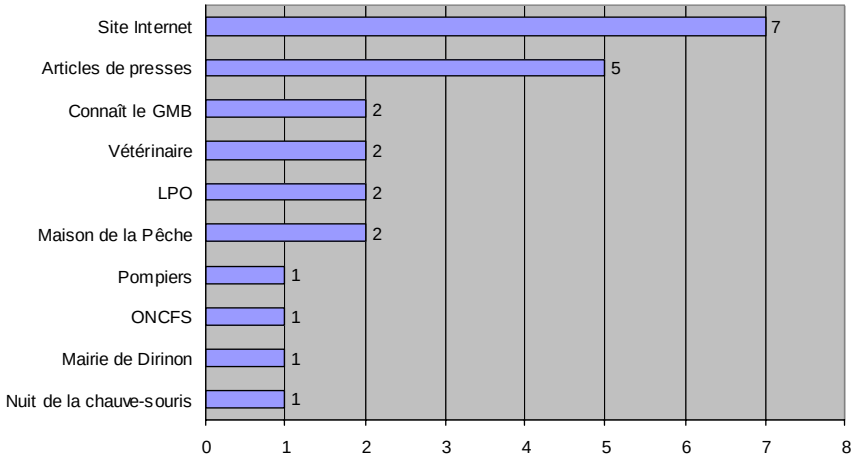

Le cheminement ayant conduit une personne à « frapper à la porte » du GMB est très variable, mais le rôle du site Internet du GMB, qui a une bonne visibilité, est prédominante et en augmentation. La source peut aussi révéler l'état d'esprit du demandeur : par exemple, il contacte les pompiers s'il considère les chauves-souris comme une nuisance, la LPO s'il les voit comme une espèce protégée... et dans tous les cas il tombe sur nous !

Les cas les plus fréquents

1. La colonie de mise-bas dans les combles :

Il y a plusieurs informations à donner au demandeur avant d'étudier son cas particulier (peu importe l'ordre). Certes, le siège ou une antenne du GMB aura déjà donné ces informations ou une partie d'entre elles, mais lors de votre visite des lieux, il ne faudra pas avoir peur de faire de la redite.

- Si les individus sont nombreux (plusieurs dizaines/centaines ; les gens sous-estiment souvent les effectifs des colonies dans leur maison, heureusement parfois) : il s'agit probablement d'une colonie de mise-bas, c'est-à-dire uniquement les **femelles**, qui s'installent vers le mois de mai.

- **Elles ont un très faible taux de reproduction : un seul petit par an et par femelle** (et encore, pas dès la première année chez certaines) (exceptions : Sérotines et Pipistrelles font des jumeaux). Ce faible taux de reproduction permet tout juste à certaines colonies de se maintenir, tandis que d'autres sont en déclin. Il n'y a **jamais de pullulation**.

- Elles se nourrissent **uniquement d'insectes** : à la tombée de la nuit, les habitants peuvent observer le départ des mères en chasse, et plus tard dans la nuit leur retour pour allaiter leurs petits. Cet argument permet aussi de mentionner que les chauves-souris ne vont pas ronger leur maison… On peut aussi utiliser l'argument « on les appelle aussi les Hirondelles de la Nuit, car elles prennent le relai de ces oiseaux la nuit dans la chasse aux insectes », ou encore « vous préférez les chauves-souris ou les moustiques ? ».

- **Ce sont bien des mammifères** (pas des oiseaux comme on entend souvent).

- Les jeunes sont émancipés vers le mois d'août, et la colonie quitte les lieux **vers septembre**, pour s'accoupler puis hiverner. Cet argument vous permet de faire comprendre aux habitants que la source de leur éventuelle inquiétude aura une fin proche !

- Elles sont **fidèles à leur site :** elles se réinstalleront donc l'année prochaine si aucune modification ne se produit sur le gîte ou sur l'environnement.

- Elles sont **menacées**, certaines **en voie de disparition.** Elles sont toutes **protégées par la Loi.**

Questions fréquentes liées à ce cas :

- **Pourquoi la colonie s'installe-t-elle dans les combles ?**

- Les nouveaux-nés sont incapables de réguler la température de leur corps

- L'ardoise restitue la nuit la chaleur accumulée le jour. Les mères peuvent donc les laisser bien au chaud quand elles partent chasser.

- **Pourquoi chez moi ?**

- Parce que le **gîte** (température, calme, obscurité…) **est accueillant**

- Parce que **l'environnement est encore préservé** (présence de bocage, zones humides, cours d'eau etc. pourvoyeurs d'insectes et de cheminements). Tout le monde se reconnaîtra dans ce type de description !

Avoir des chauves-souris = garantie d'un environnement de qualité

(cet argument est essentiel : il valorise les demandeurs, qui peuvent passer d'une vision négative à une vision positive des chauves-souris). Ils peuvent aussi être félicités pour participer à la sauvegarde d'espèces menacées !

- **La question des nuisances**

- Y a-t-il des risques pour ma maison ?

- Strictement insectivores, elles ne rongent pas (bois, fils électriques etc.). Ne faisant pas de nid, elles ne prélèvent pas de matériaux.

- Les déjections : les crottes sont sèches (composées uniquement d'insectes). Il est parfois facile de les ramasser (coup de balai, bâche plastique…). C'est en outre un excellent engrais naturel (à diluer à 10 %). Encore un argument positif !.

- Y a-t-il des risques pour ma santé ?

- Elles ne sont pas « sales » ni vectrices de maladies

- Elles n'ont pas de comportement agressif : les maisons les intéressent non pas pour les humains qui l'habitent mais pour les conditions idéales pour y gîter et s'y reproduire éventuellement.

- En outre, elles sont régulatrices de populations d'insectes : une pipistrelle peut manger 200 moustiques en une nuit (les chiffres sont variables selon les sources en fait… mais c'est beaucoup !). C'est peut-être grâce à elles que vous pouvez manger l'été sur votre terrasse sans vous faire dévorer.

- La question de la rage : ce n'est pas la peine d'aborder ce thème de vous-mêmes ! Mais si on vous pose la question, il vaut mieux savoir quoi répondre ! La rage des chauves-souris n'est pas la rage vulpine. Une seule espèce est concernée : la Sérotine commune.

« En France, le réseau d'épidémio-surveillance de la rage des chauves-souris, animé par l'Anses, Laboratoire de la faune sauvage de Nancy et renforcé depuis août 2000, a permis à ce jour de recenser 45 cas d'infections de chauves-souris, toutes des sérotines communes (Eptesicus serotinus) par le Lyssavirus EBLV-1 sur environ 800 cas répertoriés en Europe. Le Lyssavirus EBLV-1 est très rarement isolé à partir d'espèces autres que des chauves-souris. ***La transmission naturelle de ce virus à l'Homme et aux mammifères a été très peu rapportée et reste exceptionnelle****. À ce jour, deux observations de mortalité humaine après morsures de chauves-souris ont été reportées en Europe ainsi que 5 moutons déclarés morts de rage au Danemark, une fouine en Allemagne et récemment un chat en Vendée (France) »*

In. Evelyne Picard-Meyer (1), Christophe Borel (2), Florence Cliquet (1), Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation No 39 (1) Anses, Laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy (2) Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères, CPEPESC Lorraine, 54500 Velaine en Haye, France

Quoi qu'il en soit, **il ne faut jamais toucher un animal à main nue** (si on doit ramasser une chauve-souris à terre, le faire avec des gants, la pousser délicatement avec un objet dans un carton etc.). Même si elle n'est pas malade, les petites dents des chauves-souris peuvent faire mal !

- Le bruit et l'odeur :

Dans certains cas (grandes colonies installées depuis longtemps), les nuisances peuvent être réellement importantes. La réponse est parfois difficile à trouver ! Une **concertation sur site peut être obligatoire !**

Que faire ?

- Dans certains cas, une explication téléphonique est suffisante (les gens ne connaissaient pas les chauves-souris, les explications des salariés au siège les ont rassurés).

Cependant, envoyer un correspondant local peut présenter des avantages : celui-ci pourra identifier l'espèce (ce qui fait une donnée pour l'atlas), voire proposer des aménagements ou la création d'un Refuge.

- Si malgré les arguments donnés au téléphone **la colonie reste malvenue**, il leur sera conseillé **d'attendre le départ naturel de la colonie, puis de reboucher les trous.** Le faire avant septembre pourrait être fatal aux petits qui seraient alors emmurés vivants.

- Demandes fréquentes :

- Pouvez-vous venir les chercher / les mettre dans un autre bâtiment ? Non ! Déjà, on n'a pas forcément accès à la colonie (les espèces présentes dans les toitures se faufilent dans des espaces très étroits : une Pipistrelle se faufile dans 7 mm !). Ensuite, les conditions dans un autre bâtiment ne les satisferont sans doute pas (puisque c'est votre maison qu'elles ont choisi !), elles y reviendront donc !

- Comment ne pas les déranger pendant des travaux / pouvez-vous les déplacer le temps des travaux ? La seule réponse possible est le choix de la période : il faut planifier ses travaux en dehors de la période où la colonie est présente ! En outre, il faut choisir des produits de traitement des charpentes moins nocifs (à base de sel de bore par exemple), et les appliquer aussi quand les chauves-souris sont absentes (en tenant compte de la rémanence des produits).

Exemple pour une colonie de mise-bas présente l'été

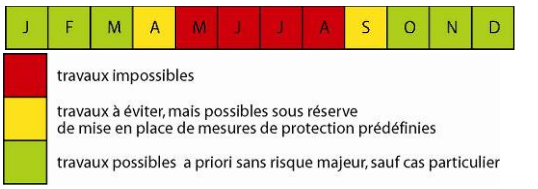

Problème : les artisans semblent réfractaires aux produits comme le sel de Bore. Pour pouvoir les utiliser, ils font signer une décharge aux propriétaires pour se libérer de la garantie décennale. Ceci peut freiner l'utilisation de produits moins nocifs.

- Les appareils à ultrasons : l'expérience prouve que c'est cher et que ça ne marche pas sur les chauves-souris. Mais ça marcherait en revanche bien sur les rongeurs !

Propositions : les bénévoles ont fait part de leur souhait de disposer d'une fiche type simple (par exemple sous excel), qui serait renvoyée au siège une fois remplie, pour être intégrée dans la base de données. Un modèle leur sera donc très prochainement fourni.

2. Il y a une chauve-souris qui tourne dans mon salon

Il n'est pas rare qu'on nous contacte pour une seule chauve-souris qui a la malencontreuse manie de se promener dans le salon, la cuisine, la salle de bain… bref dans un endroit où la nourriture doit être très limitée pour elle ! Elle en profite pour se suspendre en journée dans un endroit qui ne plaît pas forcément aux humains : sur le mur, dans un rideau du salon etc. Certaines personnes n'osent plus pénétrer dans la pièce en question, voire vont camper dans le jardin tellement elles sont terrorisées !

En général, il s'agit de jeunes qui se fourvoient, soit parce qu'au cours de leurs premières chasses ils ont la mauvaise idée de pénétrer par une fenêtre ouverte et ne savent plus comment sortir, soit dans certains cas car il peut y avoir un passage entre les combles (où il y a une colonie de mise-bas qui était passée inaperçue) et la pièce. Il faut alors identifier ce passage et le reboucher.

La conduite à tenir dans le cas d'une chauve-souris coincée dans la maison : à la tombée de la nuit, éteindre toutes les lumières, ouvrir les fenêtres, et surtout rester calme. Inutile de gesticuler avec un balai !

3. J'ai recueilli une chauve-souris blessée

Le correspondant local peut être appelé pour aller chercher une chauve-souris blessée (cf. « soins aux mammifères »). Il y a des gestes à savoir pour la sauver en attendant de l'acheminer vers une personne habilitée. Un contact va être prochainement pris avec un centre de sauvegarde pour savoir comment collaborer sur ces questions.

4. Ce ne sont pas des chauves-souris !

- Certaines personnes décrivent des bruit tout l'hiver : il est possible qu'une colonie connaisse plusieurs réveils l'hiver, en Bretagne où les redoux sont nombreux, mais de là à être éveillés tout l'hiver… c'est impossible ! Vos interlocuteurs ont donc d'autres locataires (rats, fouines, souris…).

- La description de certains bruits prouve que là encore les chauves-souris sont accusées à tort : des « bruits de pas », des animaux qui « courent sur le plancher », différents cris (hou-hou !)… Dans les deux premiers cas il s'agit de rongeurs, fouine etc., dans le dernier de chouettes hulottes ! (chauves-souris et chouettes sont encore confondues !).

5. Demandes pour d'autres espèces

On nous contacte aussi, de plus en plus, pour d'autres espèces. Ce phénomène devrait s'amplifier avec la communication croissante du fait de l'Atlas.

Ainsi en 2010, des questions nous ont été posées sur le Hérisson, la Fouine, le Blaireau, la Belette, l'Ecureuil.

Soin aux mammifères

Il existe depuis peu un centre de sauvegarde à Languidic (56), habilité pour les petits mammifères. Un contact sera prochainement pris pour savoir comment lui transmettre des animaux.

Cependant, les correspondants locaux pourront être amenés à recueillir momentanément un mammifère blessé ou un jeune orphelin recueilli par une personne, éventuellement avant de l'acheminer au centre. Il est bon de connaître les gestes simples pour leur permettre de survivre ! Notons que nous ne sommes pas habilités à manipuler ou transporter des mammifères sauvages. Il existe une solution simple : on peut se couvrir en informant le commissariat ou la gendarmerie qu'on détient une espèce sauvage, qui va être acheminée vers des personnes habilitées.

Ségolène Guéguen, administratrice et bénévole ayant recueilli plusieurs espèces de mammifères sauvages, nous a fait part de son expérience :

En introduction, elle précise qu'il ne faut jamais se « précipiter » pour recueillir un mammifère. Il faut attendre quelques temps, le laisser tranquille voire le remettre là où il a été pris (s'il l'a été par une tierce personne) pour voir s'il « repart » tout seul ou s'il n'est pas repris par sa mère dans le cas d'un jeune. S'il s'agit d'un jeune et qu'il est bien vif, il faut vraiment faire cette tentative : sa mère sera le meilleur centre de soin ! Si ce

n'est pas le cas ou s'il est blessé, on peut le prendre, et tenter de le retaper en l'imprégnant le moins possible.

● Ségolène a « élevé » plusieurs **pipistrelles** (mais pas de nouveaux-nés) en les nourrissant de végétal (type « rice drink ») ou de l'eau pour les réhydrater (c'est la priorité). Une autre bénévole (Caroline Beyssey) utilise du lait pour chaton pour les nouveau-nés. Il ne faut pas leur donner de lait de vache, qui peut leur être fatal. Il faut rapidement complémenter cette nourriture avec des vers de farine (qu'on trouve dans des magasins de pêche, de sport et même dans certains gros supermarchés, et surtout dans les animaleries où les vers sont en meilleure forme. Pour les conserver, les mettre au frais **mais pas au frigo** dans des flocons d'avoine. On enlève la tête du ver avant de le donner à la chauve-souris, qui dans un premier temps n'en veut pas. Il faut un peu insister avant qu'elle y prenne (vraiment) goût. Ségolène n'a pas hésité à « apprendre » aux chauves-souris à chasser, ou du moins à associer vol et nourriture, en leur donnant à manger à la condition qu'ils effectuent un vol. Pour leur « apprendre à voler », la suspendre sur son doigt lui donne le réflexe de s'envoler…

● Elle a également élevé des **hérissons** : la difficulté principale étant de les réhydrater (urgence première), car, stressés, ils se mettent en boule (qui pique !). Une fois détendus (la première fois, Ségolène a attendu jusqu'à 3 heures du matin) il faut les faire boire, en introduisant une pipette ou un compte-goutte aux commissures des lèvres de l'animal. Elle nourrit les jeunes avec du lait pour chaton qu'on trouve en pharmacie (le biberon est fourni avec), puis complémente avec de la pâtée pour chatons et des vers de farine. Elle leur confectionne une litière en feuilles mortes et en foin dans une boite à chaussure avec une entrée découpée, elle-même placée dans une caisse plus grande (pour que le bébé puisse se promener), qu'il faut changer souvent car les petits, tels les petits d'Homme, ne sont pas propres ! Et tant qu'on y est, on leur tamponne aussi l'anus avec un coton tige imbibé d'huile d'olive pour éviter les irritations ! Et il faut enfin les vermifuger. Pour en savoir plus : http://forumnews.homeip.net/herisson/herisson/lesanctuairedesherissons.html

Ségolène a procédé à une phase de ré acclimatation : elle a construit un enclos dans son jardin pour réhabituer les hérissons à chasser (elle plaçait des vers par endroits), avant de les relâcher dans la nature.

● Elle a aussi élevé une **musaraigne**, également avec des vers de farine, le parcours de ré acclimatation ayant été réalisé dans une caisse à poissons en plastique fermée par une plaque de verre sinon la petite bête s'échappe, remplie de motte de terre et herbe avec dessus des pierres et bout de bois, placée en fin de période dans le jardin, ouverte et retournée avec un accès pour que la musaraigne puisse en sortir (mais aussi y revenir). Récupérer la bêbête avant de retourner la caisse of course.

Pour toutes ces espèces, il est primordial de les **maintenir au chaud** : une simple bouteille en verre avec de l'eau chaude, entourée d'un tissu qui ne peluche pas trop, est idéale. Une bouillote (entourée aussi d'un linge) peut faire l'affaire. On remarque qu'une chauve-souris « réchauffée » est beaucoup plus volontaire sur la nourriture, et grandira beaucoup mieux.

Il ne faut en aucun cas faire une attelle à une chauve-souris. On peut lui faire plus de mal que de bien. Une chauve-souris à l'aile cassée a hélas peu de chances de survie. L'euthanasie est parfois la meilleure solution.

Vos avis et expérience nous intéressent :

● Des **fiches par espèce**, plus ou moins informelles, sont régulièrement réalisées au GMB (chauves-souris, hérissons, écureuils, belette… pour l'instant), qui donnent des conseils de soin. Si cela vous intéresse, demandez-les à catherine.caroff@gmb.asso.fr. Vous êtes les bienvenus pour en créer, les modifier, les améliorer etc. Bref nous faire profiter à tous de votre expérience.

● Une **liste de discussion** sera créée pour tous les correspondants locaux qui le désirent, afin d'échanger sur toutes ces questions de médiation.

Dernière minute : suite à cette journée de rencontre, 2 contacts ont été pris :

- avec le **centre de sauvegarde de Languidic (Volée de piafs) :** le centre est agréé mammifères (tous !) depuis l'été dernier. Il accueille des mammifères provenant de toute la Bretagne : 22, 29, 35 et 56. Pour le 44, c'est l'école vétérinaire de Nantes qui prend le relai. Il a un accord avec un transporteur pour que le transport, ne soit pas à la charge de la personne ayant recueilli l'animal. Son portable : **06.08.98.42.36** est ouvert 24h/24. Vous pouvez donc relayer des demandes du type « mammifère (ou oiseau) recueilli » à ce centre. Il est tout à fait d'accord pour participer à l'Atlas des mammifères en nous envoyant les données de mammifères qui lui arrivent (une quarantaine sur plus de 600 animaux l'année dernière). Quelques administrateurs et salarié(s) du GMB vont le rencontrer prochainement.

- Avec la **Maison de la chauve-souris** : elle n'est pas encore agréé officiellement, mais c'est en cours, **uniquement pour les chauves-souris**. L'équipe monte un dossier pour avoir un labo équipé et embaucher une personne entre autres là-dessus. En attendant, ils ont un accord avec la DSV accueillir des chauves-souris. Vous pouvez donc relayer une demande de soins à chauve-souris à la Maison de la chauve-souris : **06 08 93 20 42.** Elle n'a pour l'instant pas d'accord avec un transporteur, mais un réseau de bénévoles va chercher les bêtes…

Les demandes pour une chauve-souris recueillie doivent donc être acheminées vers la Maison de la Chauve-souris, celles pour tout autre mammifère vers Volée de Piafs.

Les Refuges pour les mammifères

Le GMB a mis en place deux outils dont la genèse et différente :

- **Les Havres de Paix pour la Loutre** sont des outils anciens : les premiers signés en Bretagne datent des années 1980 (G. Joncour), inspirés des *Otter havens* britanniques. A cette époque, d'autres régions de France en mettaient aussi en place. Puis ce phénomène s'est arrêté, jusqu'à une reprise dans les années 2000 en Bretagne uniquement, où à la faveur d'un Contrat-Nature (Région et départements) de nouveaux Havres de Paix ont été créés.

- **Les Refuges pour les chauves-souris** ne datent que de 2006. L'idée a germé dans la tête de Thomas Dubos, alors administrateur du GMB, suite à la destruction d'une colonie d'Oreillards dans une église, du fait de la méconnaissance de celle-ci par la municipalité. Un programme spécifique a été monté pour développer l'outil sur la région (Région, DIREN, CG22, 29, 56, Fondation Nicolas Hulot).

- Les publics ciblés au départ étaient différents : les Havres de Paix ciblaient les propriétaires privés, alors que les Refuges pour les chauves-souris ciblaient les communes. Depuis, chaque outil a atteint l'autre type de propriétaire, même touché un troisième : les associations gestionnaires de sites.

Etat actuel au 9 avril 2011

	Havres de Paix	Refuges ch-souris	Total
Privés	33	22	55
Collectivité	4	18	22
Asso gestionnaire	5	11	16
Total	42 (247 ha, 29 km)	51	93

93 « refuges pour les mammifères » existent à l'heure actuelle en Bretagne.

Le nombre de Refuges pour les chauves-souris vient de dépasser celui des Havres de Paix, ce qui est normal étant donné les conditions plus difficiles à réunir pour créer un Havre de Paix : posséder des parcelles en bord de cours d'eau, plan d'eau ou zone humide, et être dans l'aire de répartition de la Loutre (ou en bordure proche !). Un Refuge pour les chauves-souris peut être créé partout, même dans un jardin tout petit, en ville… Les communes sont souvent motivées pour être « Refuge pour les chauves-souris », alors qu'elles ne répondent pas souvent aux critères pour créer un Havre de Paix…

Les cartes qui suivent montrent la répartition géographie des deux types de refuges.

Les premiers Havres de Paix pour la Loutre étaient à l'origine tous situés dans le noyau central de répartition de la Loutre dans les années 1980 (gris foncé). Au fil des années, les créations de Havres de Paix ont suivi la reconquête des cours d'eau bretons par l'espèce (gris clair).

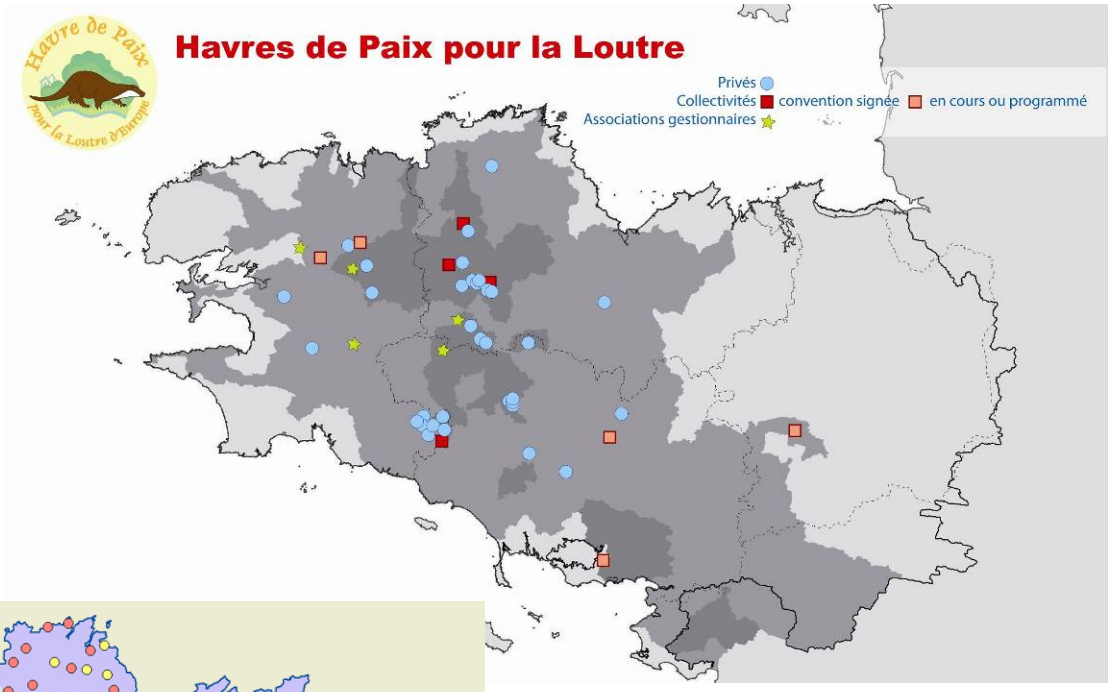

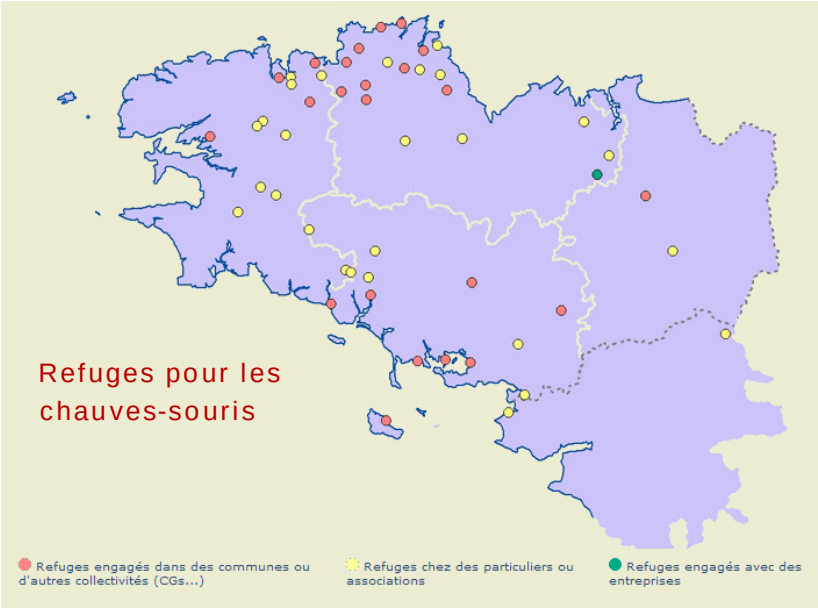

Les Refuges pour les chauves-souris sont nés dans le Trégor, et ça se voit ! Mais aujourd'hui tous les départements sont concernés.

En Loire Atlantique, le Refuge est remplacé par l'opération « cohabiter avec les chauves-souris en PDL » (convention et guide technique), coordonnée par nos collègues du groupe Chiroptères des Pays de Loire, mais à laquelle Thomas Le Campion (GMB, antenne Morbihan) participe, et pour lequel il a besoin de coups de mains de bénévoles.

Pour en savoir plus : http://www.chauvesouris-pdl.org/publications-regionales/89-guide-technique-qcohabiter-avec-les-chauves-sourisq

Ces deux outils reposent sur une convention entre le GMB et le propriétaire (privé, collectivité, association…).

Feuillet III :
Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris

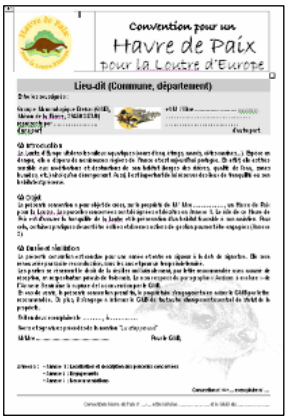
Convention pour un Havre de Paix pour la Loutre d'Europe
Lieu-dit (Commune, département)

Dans les deux cas, il y a plusieurs niveaux d'engagements :

- Les engagements « obligatoires » : ne pas nuire aux habitats de ces espèces (gîte des chauves-souris, végétation des berges pour la Loutre…).
- Des propositions pour aller plus loin : créer des aménagements pour les chauves-souris, une catiche artificielle pour la Loutre etc.
- Il s'agit d'un **engagement volontaire** de la part d'un propriétaire. Il n'y a aucun intérêt à imposer ce type de Refuge.
- Il peut être **réalisé en autonomie** : la visite d'un spécialiste n'est pas nécessaire, surtout dans les cas où le demandeur est lui-

même naturaliste. Cependant, la visite par un correspondant local apporte toujours un plus, surtout dans les cas où les gens ne connaissent pas les espèces : une visite peut être l'occasion de montrer au propriétaire des indices de présence, voire d'imaginer des aménagements ou de donner des conseils. Le propriétaire prend ainsi l'habitude d'observer la faune de son jardin, ses parcelles et sa maison.

Vous pouvez obtenir le texte de la convention Havre de Paix en la demandant à Catherine.caroff@gmb.asso.fr et télécharger celui du refuge sur www.refugepour leschauves-souris.com.

Quels sont les intérêts de tels refuges ?

En termes de protection :

- Ils sont très faciles à mettre en place : quelques rubriques simples à remplir et une signature suffisent !

- La Loutre et les chauves-souris sont des espèces dont la protection sera profitable aux **milieux, à la faune et à la flore** qui y vivent.

- Le Refuge protège l'existant (chez les personnes qui ont réellement des chauves-souris ou la Loutre) et les potentialités : si les chauves-souris et la Loutre semblent absentes de la propriété, la création d'un Refuge pourra en augmenter les potentialités d'accueil (pour la Loutre, il faut tout de même se situer non loin de la zone de répartition de l'espèce).

En termes de sensibilisation :

La part de sensibilisation est très importante : la création d'un refuge est une occasion d'informer le propriétaire, mais aussi son entourage, ses voisins, les promeneurs, pêcheurs… qui fréquentent les berges.

Les panneaux ont pour cela un rôle important à jouer : ces autocollants A3 sont placés par les propriétaires qui le désirent. Certains choisissent de ne pas en mettre, car pour eux discrétion est synonyme de protection. La présence de panneaux peut motiver des demandes de création de Refuges par des voisins, d'où la progression en « tâche d'huile » des réseaux (plusieurs « chapelets » de 7 ou 8 havres de paix ont ainsi vu le jour sur différentes rivières).

Signalons enfin que des autocollants ronds de petite taille ont aussi été créés, certains préférant ce format (ils peuvent par exemple être collés sur une boîte aux lettres).

Le GMB a aussi tout à y gagner ! :

- Un **réseau d'observateurs** est ainsi créé : chaque propriétaire étant ainsi formé, certains continuent à observer et envoyer des données, à surveiller et nous signaler les éventuels changements.

- **Le réseau de Refuges renforce la présence locale du GMB**, et améliore la visibilité de notre association peu connue du grand public.

- **Certains propriétaires s'engagent** dans d'autres actions du GMB, voire même adhèrent !

Les Refuges présentent aussi des inconvénients :

- Ce dispositif est **non opposable au tiers :** il s'agit d'un engagement entre deux parties, qui ne peut pas servir pour pénaliser un tiers qui nuirait aux mammifères sauvages sur la propriété.

- Il repose sur la **confiance**. Le GMB ne peut pas être partout pour suivre le bon déroulement des choses.

- Une clause précise qu'il faut prévenir le GMB en cas de **vente** de la propriété, mais elle est rarement respectée (ce genre de « détail » étant rarement une priorité lors d'un déménagement !). De même, le GMB peut apprendre le décès d'un propriétaire… quelques années après !

- La progression des réseaux suit les opportunités. Elle ne connaît pas de logique conservatoire. On obtient donc un réseau **hétéroclite** en termes de taille et d'intérêt naturaliste. Mais chaque action locale, même modeste, compte.

- La signature des conventions se fait sur la base du volontariat. Certaines **motivations** sont **discutables** : par exemple on nous contacte parfois pour créer un refuge dans l'espoir de contrebalancer un projet d'aménagement dans le voisinage, ou de l'emporter dans un conflit d'usage (chasseurs…). Se pose la question du refus d'une candidature si une motivation s'avérait vraiment inacceptable (pour l'instant ce n'est pas arrivé, mais cela n'est pas à exclure un jour). Une seule convention a été dénoncée en cours de route, le propriétaire ayant (après création du Havre de Paix) réalisé un aménagement touristique incompatible avec la convention.

- La progression du réseau de Refuges repose sur un réseau de **bénévoles :** il sera donc en panne là où on en manque !

La vie des réseaux

Rien ne sert de créer des Refuges si rien ne se passe par la suite. Plusieurs choses sont donc proposées aux propriétaires de Refuges, qu'ils soient adhérents du GMB ou non :

- Des **bulletins de liaison**, *La Chiroptière* pour les Refuges pour les chauves-souris et *La Catiche* pour les Havres de Paix, sont envoyés aux signataires une fois par an. Ils présentent des informations pratiques et des conseils d'aménagements.

- Un **guide technique** est fourni aux signataires de Refuges pour les chauves-souris. Il présente la biologie des chauves-souris, donne une clé simplifiée pour reconnaître les espèces présentes chez soi, et contient 12 fiches techniques pour favoriser leur présence à la maison ou au jardin.

- Un **site Internet**, www.refugepourleschauves-souris.com, a été créé. On y trouve tous les documents nécessaires, les cartes, les actualités etc.

- Des **Chantiers** de construction de **catiches artificielles** (gîte de la Loutre) sont régulièrement organisés sur les Havres de Paix pour la Loutre : c'est une occasion pour les bénévoles de mettre la main à la patte, d'acquérir des connaissances (les indices de présences sont recherchés), le tout dans la convivialité…

Cela peut aussi être l'occasion de faire parler de la Loutre, mais aussi du GMB, dans la presse.

Construction de « catiches » au Moulin-Roland

Perspectives

Il faut continuer à renforcer et former les réseaux de bénévoles pour continuer à développer ces réseaux. Correspondants locaux, vous pouvez donc démarcher vos communes, vos proches… ou créer un Refuge chez vous, pour commencer ! (ou un Havre de Paix pour ceux qui auraient des berges). La question « qui peut signer » la convention a été posée : il a été décidé, pour ne pas trop multiplier les signatures et interlocuteurs, que même si les démarches et la visite des lieux est faite par un correspondant, il faut absolument qu'un membre du CA signe (l'envoi des papiers par la Poste n'est pas si compliqué…).

Pour développer les Refuges, on peut aussi démarcher les réseaux tels que les propriétés du Conservatoire du Littoral etc. Attention à certains organismes qui pourraient être en recherche de « peinture verte » pour masquer leurs actions pas franchement « développement durable » ! Des démarches pourraient être faites auprès de communes qui s'affichent au contraire très « développement durable » sur leur site, dans la presse etc.

On pourrait diversifier les chantiers sur les Havres de Paix (mares, plantations…), voire en faire sur des Refuges pour les chauves-souris… Toutes les initiatives et les innovations de la part des correspondants locaux sont les bienvenues ! A vos marteaux, pelles et tronçonneuses !

On pourrait se rapprocher des syndicats de bassin versant, de fédérations de pêche etc. pour faire des chantiers en co-organisation. Certains syndicats ont des programmes de restauration de milieux aquatiques comprenant notamment la création de mares.

On pourrait créer des ateliers nichoirs avec des scolaires (attention tout de même aux outils dangereux !), des BTS GPN etc.

Ces outils sont en train de s'exporter hors de Bretagne : La SFEPM (Société Française pour l'Etude et la protection des mammifères) est en train de nationaliser l'opération, et le Plan National de Restauration pour la Loutre prévoit une ligne pour la mise en place de Havres de Paix. Plusieurs régions se sont déjà renseignées auprès du GMB pour tenter de lancer l'opération localement.

Animations, stands…

Il est de plus en plus demandé au GMB de participer à des salons, foires, festivals etc. en tenant un stand et/ou en organisant des animations. Ces demandes sont souvent déclinées faute de volontaires… ce qui est dommage pour la cause des mammifères !

Les correspondants locaux sont les bienvenus pour participer à ces actions. Dans un premier temps, s'ils se sentent « novices », ils peuvent se greffer sur une équipe existante, pour se préparer à être autonome plus tard. Bien sûr, le contenu du stand et du matériel pédagogique leurs seront fournis.

Proposition : il serait opportun d'inviter les membres du réseau des correspondants (par le biais de la liste) à participer aux animations, dans un premier temps pour voir comment les réaliser, pour ensuite être autonome. L'idée d'une formation « animation » pourra être creusée un jour.

Des bénévoles ont demandé si le GMB pouvait faire des commandes groupées de bat box, et/ou s'il en existait des pas chers ? On nous signale qu'il y en a des pas chers dans le catalogue des clubs CPN.

Conclusion

Vous n'étiez pas à la réunion, ou bien vous y étiez mais vous avez une nouvelle idée : n'hésitez pas à nous en faire part ! Une liste de discussion va être créée rapidement, et une fiche type « SVP chauves-souris » vous sera très prochainement envoyée.

Et sachez que toute idée en faveur de la cohabitation Homme-mammifères sauvages est la bienvenue.

Nous nous reverrons au printemps 2012 pour une nouvelle rencontre médiation[1] , probablement en Ille-et-Vilaine.

[1] Ou plutôt médiation - saucisses – camembert - fromage de chèvre – gâteau au chocolat – cidre… ou autre !